

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2022

N° 2022-109

Budget Supplémentaire  
2022 (budget principal,  
budget annexe du CFA,  
budget du lotissement du  
secteur Dorey)

Le 27 octobre 2022, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

**Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Christiane EINHORN, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Brice MICHEL, M. Joseph ILLANA, Mme Marianne DORIAN, M. David DIMEY, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Mathilde REGNAUD, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER.

**Etaient absents :**

M. Bouabdallah KIOUAS - mandataire : M. Sébastien VIVOT  
Mme Nathalie BOUDEVIN - mandataire : M. Nikola JELICIC  
Mme Latifa GILLIOTTE - mandataire : Mme Christiane EINHORN  
Mme Claude JOLY - mandataire : Mme Rachel HORLACHER  
M. Loïc LAVAILL - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL  
M. Samuel DEHMECHE - mandataire : M. Yves VOLA  
M. Alain PICARD - mandataire : Mme Florence BESANCENOT  
Mme Parvin CERF - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ  
M. Romuald ROICOMTE - mandataire : M. Jean-Marie HERZOG  
M. François BORON - mandataire : M. Damien MESLOT  
M. René SCHMITT - mandataire : Mme Mathilde REGNAUD

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Secrétaire de séance :** Mme Loubna KETFI-CHARIF



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h18.



**DELIBERATION N° 2022-109**

**de M. Sébastien VIVOT**

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et  
du mécénat

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/DB/VB

Code matière : 7.1

***Objet : Budget Supplémentaire 2022 (budget principal, budget annexe du CFA, budget du lotissement du secteur Dorey)***

Le budget supplémentaire qui vous est présenté a pour fonction :

- de constater la reprise des résultats de l'exercice antérieur tels qu'ils figurent dans la délibération d'affectation des résultats,
- de constater le report en dépenses et en recettes des inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause, telles qu'elles apparaissent dans le compte administratif 2021,
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif,
- d'inscrire enfin de nouvelles opérations.

Vous trouverez en annexe une synthèse des principales propositions d'ouvertures ou de modification des crédits, ainsi que les subventions attribuées aux associations.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, de l'Instruction Comptable M57,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE**

**d'adopter** le budget supplémentaire 2022 de la Ville de Belfort : budget principal, budget annexe du CFA et budget annexe du lotissement secteur Dorey.

**d'adopter** la reprise des provisions pour risques d'impayés :

- sur le budget principal pour 12 157 € (douze mille cent cinquante sept euros),
- sur le budget annexe du CFA pour 1 990 € (mille neuf cent quatre vingt dix euros).

**d'approuver** le versement des nouvelles subventions figurant dans le présent rapport et ses annexes, et l'affectation des crédits de subventions, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil municipal, soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

**d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions d'objectif et de moyen,

**d'autoriser** Monsieur le comptable du SGC Belfort 1, à procéder par opération d'ordre non budgétaire aux régularisations de l'actif par débit du compte 1068 pour un montant de 5 745 359,58 € (cinq millions sept cent quarante cinq mille trois cent cinquante neuf euros et cinquante huit centimes).

- Mme Dominique CHIPEAUX ne prend pas part au vote pour le Comité des fêtes,

- M. Philippe LEGROS ne prend pas part au vote pour le Comité des fêtes,

- Mme Evelynne CALOPRISCO ne prend pas part au vote pour l'Office pour les aînés de Belfort et du Territoire.

|                           |    |   |
|---------------------------|----|---|
| Pour                      | 31 |   |
| Contre                    | 0  |   |
| Suffrages exprimés        | 31 |   |
| Abstentions               | 6  | Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, Mme Jacqueline GUIOT, M. Christophe GRUDLER.     |
| Ne prend pas part au vote | 6  | Mme Evelyne CALOPRISCO, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY |

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 27 octobre 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Maire de Belfort  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 2 novembre 2022  
Date de télétransmission : 2 novembre 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20221027-lmc115530A-BF-1-1

---

## Synthèse du budget supplémentaire 2022 de la ville de Belfort

---

Le budget supplémentaire 2022 est un budget correctif, intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2022, qu'il modifie en recettes comme en dépenses. Il bénéficie financièrement de la reprise des résultats du compte administratif 2021.

### 1 - Section de fonctionnement

#### 1.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 3 686 280,94 € est inscrite en recette comme résultat de fonctionnement reporté (ligne 002).

#### 1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire présentent des inscriptions nouvelles à hauteur de **+ 1 M€**.

Elles correspondent notamment à :

- Un ajustement des recettes provenant de la fiscalité locale pour **+ 312 K€** suite aux dernières notifications réceptionnées.
- Une augmentation de la taxe additionnelle sur les droits de mutation de **+ 300 K€** compte tenu du niveau des recettes déjà perçues sur l'exercice.
- Une subvention versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'installation du centre de vaccination COVID pour **+ 93 K€**.
- Un ajustement des prévisions budgétaires liées aux participations de la CAF pour les structures petite enfance liées au bonus mixité et handicap pour **+ 75 K€**.
- Une hausse de la compensation des exonérations de taxes foncières suite aux notifications : **+ 52 K€**.
- Une baisse de la Dotation Forfaitaire (DGF) de **- 32 K€** et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de **- 31 K€** par rapport aux prévisions.
- Une recette de FCTVA pour **+ 41 K€**.
- Des ajustements des recettes de stationnement pour **+ 20 K€** et des locations de salles pour **+ 18 K€** sur la base des recettes déjà perçues.
- Une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques versée par le Centre National du Livre pour **+ 17 K€** (cf acquisitions de livres en dépenses de fonctionnement).
- Des subventions de l'Etat dans le cadre des projets de coopération décentralisée entre la Ville de Belfort et le Burkina Faso (Ouagadougou) pour **+ 15 K€** et le Liban (Tripoli) pour **+ 8 K€**. (Une subvention de 7 500€ est reversée à l'Association Viadanse pour le projet avec le Burkina Faso).

#### 1.3 Dépenses réelles de fonctionnement (hors subventions aux associations et charges de personnel)

Les charges réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire augmentent de **+ 0.6 M€**.

Cette hausse est contenue en raison d'un suivi accru des crédits votés au budget primitif, permettant de redéployer une somme de 0.6 M€.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Des dépenses liées à l'inflation et à l'augmentation du coût des fournitures et prestations pour **+ 211 K€** dont :

- Les dépenses de chauffage au gaz (+ 110 K€) ainsi que les couts de la maintenance des installations (+ 88 K€).

S'agissant des dépenses d'énergie, l'exercice 2022 est peu impacté par les hausses de prix en raison des marchés préalablement conclus. Toutefois, sur la base des dernières données connues du marché de l'énergie, l'exercice 2023 pourrait connaître un surcote estimé à minima à 2.5 M€ au titre de l'électricité.

- Des dépenses relatives à la coopération de la Ville de Belfort avec le Burkina Faso, le Liban et la Palestine (frais de déplacement des groupes étrangers dans le cadre du FIMU, accueil d'une délégation d'Hébron en fin d'année) : + 27 K€. Ces dépenses sont financées en partie par l'Etat (cf ci-dessus).
- Les frais liés au déménagement des commerçants du marché des Vosges vers le marché Fréry durant les travaux de réfection de la toiture du marché des Vosges après les orages de grêle pour **+ 120 K€**.
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'un diagnostic et de la réalisation d'un cahier des charges pour la création d'un portail citoyen unique pour **+ 108 K€**.
- Le rattrapage de la participation aux frais de fonctionnement des vélos en libre-service au Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de l'année 2021, pour **+ 70 K€**.
- Le remboursement à Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) des frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du projet d'administration pour **+ 47 K€**.
- Le loyer et les charges versées au propriétaire du local ayant abrité le centre de vaccination COVID pour **+ 31 K€**. Cette dépense a été financée par une subvention de l'ARS.
- Le versement d'une participation complémentaire au SMGPAP de **+ 28 K€** au titre de l'année N-1.
- L'achat de livres pour les bibliothèques pour **+ 17 K€**. Cette dépense est subventionnée en totalité par le Centre National du Livre dans le cadre de la relance des bibliothèques (cf recettes de fonctionnement).
- Les premiers travaux sur bâtiments pour **+ 13 K€** et de sécurisation des forêts pour **+ 17 K€** suite aux premières dépenses liées aux intempéries de grêle.
- Le remboursement de la subvention de l'Etat pour compensation de la perte des recettes fiscales et domaniales engendrée par la pandémie du COVID-19 pour **+ 11 K€**. Cette aide a été versée en 2021 de manière automatique par l'Etat et la Ville de Belfort devrait être amenée à la rembourser.
- Les indemnités pour modification des clauses des marchés en raison de la crise sanitaire pour **+ 7 K€**.
- Les dépenses liées à la sécurisation des berges de la Savoureuse pour **+ 8 K€** suite aux préconisations de l'ONF (abattage arbres, évacuation arbres morts...).
- Une aide exceptionnelle de **+ 5 K€** pour les victimes du conflit en Ukraine (délibération n° 2022-7 du 17 mars 2022)
- L'ajustement du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants suite à la dernière notification réceptionnée pour **- 21 K€**.

Des redéploiements de crédits depuis le chapitre 65 vers le chapitre 011 pour **43 K€** afin de financer l'achat de vêtements pour la police municipale (13 K€) et les frais de gardiennage (30 K€).

Des redéploiements de crédits depuis le chapitre 011 vers le chapitre 65 pour **53 K€** suite à un changement d'imputation comptable des dépenses d'abonnements des logiciels.

Ces derniers mouvements ne modifient pas les masses budgétaires.

#### 1.4 Dépenses de personnel

Les charges de personnel inscrites au budget supplémentaire augmentent de **+ 1,3 M€**.

Cette hausse est principalement due :

- A l'augmentation générale du point d'indice à 3,5%, annoncée par le gouvernement, effective dès le 1er juillet 2022.
- A la revalorisation des bas salaires, le reclassement de certains agents et l'augmentation des heures supplémentaires.

#### 1.5 Subventions versées aux associations

Les modifications budgétaires apportées sont des demandes nouvelles non financées par les enveloppes à affecter votées au budget primitif 2022 pour **+ 32 500 €**.

##### 1.5.1 Dépenses nouvelles :

- Direction de l'Action Culturelle : + 23 500 €
  - Subvention de 11 000 € à Livres 90 pour soutenir le fonctionnement de l'association.
  - Subvention de 7 500 € à l'Association Via Danse dans le cadre du projet de coopération décentralisée entre la Ville de Belfort et le Burkina Faso (Ouagadougou) (une subvention de l'Etat de 15 K€ est attendue).
  - Subvention de 5 000 € à l'Association Via Danse dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

##### 1.5.2 Attribution des enveloppes à affecter votées lors du budget primitif :

Des crédits ont été prévus au BP 2022 afin de soutenir des projets présentés en cours d'année par les associations. Le disponible globalisé sur ces crédits permet le financement des dépenses suivantes :

- Enveloppe à affecter « Culture » : - 1 500 €
  - Subvention de 1 500 € à ESTA pour la réalisation d'un livre (aviateur belfortain Marcel HAEGELEN).
- Enveloppe à affecter « Sports » : - 39 400 €
  - Subvention de 10 000 € à l'ASMB Volley pour un projet de développement à l'accession en National 2 de l'équipe féminine.
  - Subvention de 1 500 € à Belfort Association Canoé Kayak pour un projet de voyage à Vogalonga.
  - Subvention de 3 900 € aux ARCHERS DE LA SAVOUREUSE pour un projet de développement.
  - Subvention de 15 000 € au BAUHB pour un projet de développement.
  - Augmentation de 9 000 € de l'enveloppe à affectée « Bourses athlètes de haut niveau » pour soutenir tous les sportifs inscrits sur liste ministérielle, ceux ayant participé au JO ou ayant eu un titre en championnat d'Europe.
- Enveloppe à affecter « Administration Générale » : - 4 800 €
  - Subvention de 3 000 € pour le COMITE DES FETES DE BELFORT pour la participation au championnat de France de course de serveuses et garçons de café à Limoges.
  - Subvention de 1 300 € à l'association LES VIGNES DE LA MIOTTE pour l'amélioration de ses outils de production.

- Subvention de 500 € à l'association FOOTGOLF pour la participation aux championnats de France de la discipline.

- **Action sociale : + 13 000 €**

- Subvention de 8 000 € à l'OPABT afin de permettre l'acquisition d'un logiciel nécessaire à l'exercice de ses activités.
- Subvention de 5 000 € à l'Association ADOPS 90 afin d'assurer son bon fonctionnement et la continuité de ses activités.

L'affectation de ces dépenses doivent également être approuvées via le présent rapport.

### 1.6 Créances irrécouvrables

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (délibération 2020-170 du 17/12/2020), et de l'actualisation du niveau des impayés au 1<sup>er</sup> aout 2022, les écritures des créances irrécouvrables sont les suivantes (cf. Délibération spécifique) :

- Inscription au chapitre 65 : + 24 K€
- Reprise sur provisions au chapitre 78 : + 12 K€

### 1.7 Equilibre de la section de fonctionnement

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles               | 1 010 008,82 €        |
| Reprise des subventions investissement (ordre) | 50 000,00 €           |
| <b>Résultat de fonctionnement reporté 2021</b> | <b>3 686 280,94 €</b> |
| <b>total des recettes de fonctionnement</b>    | <b>4 746 289,76 €</b> |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Dépenses réajustées ou nouvelles            | 1 852 330,92 €        |
| Dépenses d'ordre                            | 0,00 €                |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b> | <b>1 852 330,92 €</b> |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b> | <b>2 893 958,84 €</b> |
|--|-----------------------|

## 2- Section d'investissement

### 2.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 10 175 573,05 € est inscrite en dépense comme résultat (déficit) d'investissement reporté (ligne 001). La somme de 14 655 612,57 € en recette d'investissement permet de couvrir le déficit d'investissement après constatation des restes à réaliser en dépense et en recette.

### 2.2 Recettes réelles d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire augmente de **+ 986 K€** et correspond à :

- Des subventions perçues pour **+ 306 K€** :

- + 500 K€ pour l'aménagement de la Place de la République (financement de l'Etat dans le cadre de la DSIL).
  - + 100 K€ pour l'acquisition du bâtiment destiné à reloger la protection civile (Conseil Départemental).
  - + 82 K€ l'aménagement de la piste cyclable Boulevard Renaud de Bourgogne dans le cadre de l'appel à projet France relance de l'Etat.
  - + 50 K€ pour le réaménagement du Boulevard Dunant (financement de l'Etat dans le cadre de la DSIL).
  - + 40 K€ pour la réfection de la toiture de la crèche Bardy (Conseil Départemental 90).
  - + 14 K€ pour l'achat de capteurs de CO2 installés dans les écoles (Etat).
  - + 10 K€ pour la restauration de plusieurs pièces du musée d'art et d'histoire (DRAC).
  - + 9 K€ pour l'achat de matériel et mobilier pour les structures petite enfance.
  - - 260 K€ pour l'aménagement de la Rue de Vesoul
  - - 208 K€ pour l'aménagement du secteur Dorey (Région). Cette subvention ne sera pas perçue en 2022.
  - - 31 K€ pour l'extension de la Clé des Champs (ANRU). L'opération est terminée, plus aucune subvention n'est attendue de ce financeur.
- **+ 294 K€** de produits de cession.
  - **+ 160 K€** de taxe d'aménagement.
  - **+ 118 K€** pour les frais de consignation pour droit à préemption pour les biens situés 23 Rue de Ferrette (+41 K€) et 88 Avenue Jean Jaurès (+77 K€) (cf dépenses d'investissement). Il s'agit d'une opération équilibrée en dépense et recettes.
  - **+ 82 K€** des recettes des amendes de police suite à la réception de la notification par les services de l'Etat.
  - **+ 26 K€** de FCTVA.

### 2.3 Dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire est en diminution de de **- 0.35 M€**. Les dépenses nouvelles sont financées sur la base du redéploiement des crédits votés au budget primitif (re planification de certains projets suite à des difficultés d'approvisionnement, ajustement des crédits initiaux).

Les dépenses nouvelles correspondent à :

- Des achats prévisionnels de bâtiments ou terrains pour **+ 2,3 M€**, notamment :
  - Immeuble 23 Rue de Ferrette : + 270 K€.
  - 207 Bis Avenue Jean Jaurès : + 68 K€.
  - 105 Avenue Jean Jaurès : + 63 K€.
  - 130 Avenue Jean Jaurès : + 330 K€.
  - 88 Avenue Jean Jaurès : + 77 K€.
  - 2 appartements situés 8 rue du Vélodrome : +190 K€.
  - Acquisitions de garages Rue de Londres : 260 K€
  - Bâtiment destiné à reloger la protection civile : + 325 K€.
  - 27 Avenue Wilson : + 40 K€.
  - Acquisition foncière à l'Etang des Forges : + 280 K€.
- Une subvention prévisionnelle d'équilibre du Budget annexe Lotissement Dorey : **+ 808 K€**.
- La participation de la collectivité à l'augmentation du capital de la société SEMAVILLE : + 667 K€ (cf. délibération 2022-80 du 4 juillet 2022).
- Les travaux d'évacuation et de sécurisation des serres municipales suite aux intempéries de grêle : **+ 456 K€**.
- L'ajustement de la participation versée à la SODEB pour la ZAC de l'hôpital : **+ 350 K€**.
- Les frais de consignation pour droit à préemption pour les biens situés 23 Rue de Ferrette pour **+ 41 K€** et 88 Avenue Jean Jaurès pour **+ 77 K€** (cf recettes d'investissement).

- Des acquisitions de véhicules suite à la hausse constatée sur les marchés publics en cours (hausse des matières premières en lien avec la crise) : **+ 50 K€**.

Des redéploiements de crédits entre les chapitres 20, 21 et 23 pour **221 K€** afin de permettre entre autre la réalisation des projets du budget participatif et les travaux du Boulevard Dunand. Ces mouvements ne modifient pas les masses budgétaires.

- Une subvention de **8 160€** à Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) pour l'achat de matériel dans le cadre de la dématérialisation des documents des instances (tablettes), approuvée par la délibération du Conseil Municipal n° 2021-172 du 16 décembre 2021.

Une subvention de 10 K€ a été approuvée en faveur de l'association LA FOURMILLIERE. En raison du retard pris dans les travaux, cette subvention est retirée, l'association redéposera un dossier sur 2023.

### 3- Opérations d'ordre

Opérations de transfert entre sections :

Une somme de **50 K€** est inscrite en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement afin de constater les amortissements des subventions reçues pour l'acquisition d'œuvres d'art, la cathédrale St Christophe, le musée d'histoire et le marché Fréry.

Opérations au sein de la même section :

Une somme de **655 K€** est inscrite en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Il s'agit d'opérations patrimoniales d'acquisition à titre gratuit ou de cessions à l'euro symbolique et neutre budgétairement :

- Cession terrains Avenue Jean Moulin pour 9 000 €.
- Acquisition parcelle de terrain 22 Rue des Commandos d'Afrique à Offemont pour 899 €.
- Acquisition parcelle de terrain Rue Pergaud et rue Charles Fourier pour 514 €.
- Acquisition terrain 1 Rue d'Athènes pour 244 862 €.
- Cession entre le budget Ville et le budget annexe Lotissement Dorey d'un terrain 1 Rue Dorey pour 399 058€.

### 4- Equilibre de la section d'investissement

|  |                        |
|--|------------------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles                                       | 691 562,00 €           |
| Cessions   | 294 266,00 €           |
| <b>Affectation des résultats 2021</b>                                  | <b>14 655 612,57 €</b> |
| Recettes d'ordre au sein de la section investissement                  | 654 534,00 €           |
| <b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b> | <b>2 893 958,84 €</b>  |
| Recettes reportées   | 3 475 452,98 €         |
| <b>Total des recettes d'investissement</b>                             | <b>22 665 386,39 €</b> |
| Dépenses réajustées ou nouvelles                                       | -350 064,62 €          |
| <b>Reprise du déficit 2021</b>   | <b>10 175 573,05 €</b> |
| Travaux en régie   | 0,00 €                 |
| Reprise des subventions investissement (ordre)                         | 50 000,00 €            |
| Dépenses d'ordre au sein de la section investissement                  | 654 534,00 €           |
| Dépenses reportées   | 7 955 492,50 €         |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b>                             | <b>18 485 534,93 €</b> |
| <b>Besoin de financement</b>   | <b>-4 179 851,46 €</b> |

Le projet de budget supplémentaire se traduit par une baisse du recours prévisionnel à l'emprunt de **- 4 179 851,46 €** par rapport aux prévisions établies lors du budget primitif.

---

## Synthèse du budget supplémentaire 2022 du CFA

---

### 1 - Section de fonctionnement

#### 1.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 1 853 251,29 € est inscrite en recette comme résultat de fonctionnement reporté (ligne 002).

#### 1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire est de **+ 2 K€**.  
Il s'agit de la reprise sur provisions pour risques d'impayés.

#### 1.3 Dépenses réelles de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire est de **+ 64 K€**.

Ces dépenses concernent principalement :

- Les fluides et les achats de matières premières impactées par l'inflation pour **+ 53 K€**.
- Les créances impayées et présentées au titre des admissions en non-valeur par Trésorier pour **+ 6 K€**.
- Le versement d'une participation complémentaire au SMGPAP de **+ 5 K€**.

### 2- Section d'investissement

#### 2.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 857 133,59 € est inscrite en dépense comme résultat (déficit) d'investissement reporté (ligne 001). La somme de 1 002 478,99 € en recette d'investissement permet de couvrir le déficit d'investissement après constatation des restes à réaliser en dépense et en recette.

#### 2.2 Recettes réelles d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire est de **+ 64 K€**.  
Cette recette correspond à une subvention du Conseil Régional destinée à financer l'acquisition d'équipements pédagogiques.

#### 2.3 Dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire est de **+ 1,9 M€** afin de préfigurer le lancement d'études et de travaux lourds sur la structure des bâtiments (toiture, façades, fenêtres) pour renforcer ses performances énergétiques, ainsi que sur les équipements pédagogiques.

### 3- Opérations d'ordre

Pour mémoire, en M14, l'amortissement était calculé en année pleine à compter du 1er janvier de l'année N+1 suivant la dépense. La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis, en M+1 à compter de la date de mise en service du bien. Cette méthode de calcul s'applique uniquement aux immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2022.

Une somme de **+ 47 K€** est inscrite afin de constater les écritures comptables des amortissements des biens et des subventions reçues liées à ce changement de nomenclature.

## 5- Equilibre des sections

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles               | 1 990,00 €            |
| Régularisations amortissements (ordre)         | 31 000,00 €           |
| <b>Résultat de fonctionnement reporté 2021</b> | <b>1 853 251,29 €</b> |
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b>    | <b>1 886 241,29 €</b> |

|   |                    |
|---|--------------------|
| Dépenses réajustées ou nouvelles            | 63 900,00 €        |
| Dépenses d'ordre                            | 16 000,00 €        |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b> | <b>79 900,00 €</b> |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b> | <b>1 806 341,29 €</b> |
|--|-----------------------|

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles                                       | 64 172,00 €           |
| <b>Affectation des résultats 2021</b>                                  | <b>1 002 478,99 €</b> |
| Recettes d'ordre   | 16 000,00 €           |
| <b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b> | <b>1 806 341,29 €</b> |
| <b>Résultat d'investissement reporté 2021</b>                          | <b>0,00 €</b>         |
| Recettes reportées   | 85 386,00 €           |
| <b>Total des recettes d'investissement</b>                             | <b>2 974 378,28 €</b> |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Dépenses réajustées ou nouvelles           | 1 855 513,29 €        |
| <b>Reprise du déficit 2021</b>             | <b>857 133,59 €</b>   |
| Régularisations amortissements (ordre)     | 31 000,00 €           |
| Dépenses reportées                         | 230 731,40 €          |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b> | <b>2 974 378,28 €</b> |

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| <b>Besoin de financement</b> | <b>0,00 €</b> |
|------------------------------|---------------|

---

## Synthèse du budget supplémentaire 2022 Lotissement secteur Dorey

---

### 1 - Section de fonctionnement

#### 1.1 Reprise des résultats

Aucun résultat de fonctionnement n'est dégagé au compte administratif 2021.

#### 1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Aucun ajustement des recettes réelles de fonctionnement n'est prévu au budget supplémentaire.

#### 1.3 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles inscrites au budget supplémentaire correspondent à l'achat de parcelles de terrain 1 Rue Henri Dorey pour **+ 399 K€** (cession entre le budget de la Ville et le Lotissement Dorey).

### 2- Section d'investissement

#### 2.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 409 048,38 € est inscrite en dépense comme résultat (déficit) d'investissement reporté (ligne 001).

#### 2.2 Recettes réelles d'investissement

Aucun ajustement des recettes réelles de fonctionnement n'est prévu au budget supplémentaire.

#### 2.3 Dépenses réelles d'investissement

Aucun ajustement des dépenses réelles d'investissement n'est prévu au budget supplémentaire.

### 3- Opérations d'ordre

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisation, car l'objectif d'une opération de lotissement consiste en la vente de ces derniers.

Au vue des prévisions de dépenses nouvelles, il convient d'ajuster la valeur du stock de terrains par des écritures. Cette régularisation se traduit par des recettes et des dépenses d'ordre équilibrées en section de fonctionnement comme en section d'investissement sans impact sur le résultat global du budget.

#### 4- Equilibre des sections

|  |                     |
|--|---------------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles               | 0,00 €              |
| Constatation stocks exercice N (ordre)         | 405 297,00 €        |
| <b>Résultat de fonctionnement reporté 2021</b> | <b>0,00 €</b>       |
| <b>total des recettes de fonctionnement</b>    | <b>405 297,00 €</b> |

|   |                     |
|---|---------------------|
| Dépenses réajustées ou nouvelles            | 399 058,00 €        |
| Annulation du stock exercice N-1 (ordre)    | 6 239,00 €          |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b> | <b>405 297,00 €</b> |

|  |               |
|--|---------------|
| <b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b> | <b>0,00 €</b> |
|--|---------------|

|  |                   |
|--|-------------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles                                       | 0,00 €            |
| <b>Affectation des résultats 2021</b>                                  | <b>0,00 €</b>     |
| Annulation du stock exercice N-1 (ordre)                               | 6 239,00 €        |
| <b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b> | <b>0,00 €</b>     |
| <b>Résultat d'investissement reporté 2021</b>                          | <b>0,00 €</b>     |
| Recettes reportées   | 0,00 €            |
| <b>Total des recettes d'investissement</b>                             | <b>6 239,00 €</b> |

|  |                     |
|--|---------------------|
| Dépenses réajustées ou nouvelles           | 0,00 €              |
| <b>Reprise du déficit 2021</b>             | <b>409 048,38 €</b> |
| Constatation stocks exercice N (ordre)     | 405 297,00 €        |
| Dépenses reportées                         | 0,00 €              |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b> | <b>814 345,38 €</b> |

|                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
| <b>Besoin de financement</b> | <b>808 106,38 €</b> |
|------------------------------|---------------------|

Le projet de budget supplémentaire se traduit par une augmentation de la participation du budget principal de **808 106,38 €** par rapport aux prévisions établies lors du budget primitif.